

Accusé de réception en préfecture
019-211905708-20171129-D_2017_61-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

Année 2017

Mercredi 29 novembre 2017 à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Collonges-la-Rouge, sous la présidence de Mme Paulette FENDER, Maire

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages exprimés	9
Nombre de membres présents	8	Mesdames Paulette FENDER, Joëlle JANVIER & Angèle PERRIER, Messieurs Michel AYMAT, Nicolas BARBARIN, Michel CHARLOT, Jean FEIX & André FERNANDO	
Absents ayant donné pouvoirs	1	Madame Jacqueline PONCET a donné pouvoir à Monsieur Michel AYMAT	
Absents	2	Jean-Philippe ALVITRE & Arnaud LAURENSOU	
Date de la convocation		22 novembre 2017	
Secrétaire de Séance		Madame Joëlle JANVIER	
Affichage et transmission à la Sous-Préfecture		jeudi 30 novembre 2017	

Délibération 2017/61 : Restauration de deux objets protégés au titre des Monuments Historiques

Mme le maire indique aux élus que, après visite du conservateur régional des Monuments Historiques (DRAC), il convient de procéder à la restauration de deux objets inscrits au titre des monuments historiques : la statuette de saint Maximin, conservée dans la chapelle des Pénitents d'une part, et le Christ gisant, conservé dans l'église paroissiale de Collonges-la-Rouge d'autre part.

L'intervention sur la statue de saint Maximin vise à améliorer l'état de présentation de l'œuvre, à assurer sa conservation et sa sécurisation. Celle sur le Christ gisant est une intervention de stricte conservation.

Il nous appartient :

- 1°) **de lancer un appel d'offre**, en conformité avec le code des marchés publics (annonce presse, insertion sur le site de l'association des maires de la Corrèze ...).
- 2°) **d'analyser les devis reçus** en collaboration avec les services de la direction régionale des affaires culturelles de manière à déterminer le candidat qui présente le plus de garanties technique et financière.
- 3°) **de rédiger une déclaration préalable d'intention de travaux** sur mobilier inscrit au titre des monuments historiques.
- 4°) **de demander une subvention** auprès de la direction régionale des affaires culturelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **VALIDE**, le cahier des charges ci-annexé pour la restauration de deux objets inscrits au titre des monuments historiques.
- **AUTORISE**, le maire à lancer un appel d'offre en conformité avec le codes des marchés publics pour la restauration de la statue de saint Maximin conservée dans la chapelle des Pénitents et la désinsectisation du Christ gisant conservé dans l'église paroissiale.
- **AUTORISE**, ensuite le maire a réaliser, en collaboration avec les services de la direction régionale des affaires culturelles, l'analyse des devis reçus de manière à déterminer le candidat qui présente le plus de garanties technique et financière.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes à intervenir pour l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, Le Maire, P. FENDER

